**L’ESPACE CULTUREL SAINT BENOIT A SAINT BERNARD PLATEAU DES PETITES ROCHES.**

*On associe la culture à la ville, c’est elle qui concentre l’offre de service. Pourtant, la demande d’offre et de pratiques culturelles en milieu rural ne cesse d’augmenter. Qu’en est-il exactement ? On constate dans un premier temps que les disparités* urbain-rural *sont très fortes. Toutefois, le renouveau démographique qui touche l’espace rural (les communes rurales gagnent des habitants et la ville s’étale) accompagne* une offre de culture hybride*.* *<https://www.cairn.info/revue-pour-2011>*

 En 2016, la maison-accueil du monastère de St Bernard du Touvet, une grange et le parc attenant sont achetés par la commune de St Bernard. Un projet commun associant la commune, le foyer des Petites Roches et le magasin général est lancé en 2017. En 2019, l’ensemble immobilier est réaménagé entièrement, avec un agrandissement de la grange dans le but d’en faire une salle de spectacle qui sera inaugurée en octobre 2022. Dans l’intervalle, les 3 villages des Petites Roches se sont regroupés en 2019 pour former la nouvelle commune de Plateau-des-Petites-Roches permettant ainsi le développement du nouveau centre culturel, qui répond aux besoins en salle de l’école de musique, du théâtre, de la danse du Foyer des Petites Roches d’une manière très honorable pour une commune de 2397 habitants (2020) comparée à d’autres communes de même taille. Cet espace répond également à une particularité du Plateau qui accueille **6 compagnies d’artistes** et des **associations à vocation culturelle** dynamiques.

***Comment fonctionne le centre* ?**

***Un comité de pilotage*** composé d’utilisateurs liés par une convention annuelle, de représentants du Foyer, d’élus, de salariés de la commune, soit une quinzaine de membres principalement bénévoles, se réunit périodiquement.

***Salariés***: 1) un référent spectacle, Olivier FLAMBARD, est employé en CDD sur 10 mois, de septembre à juin, pour une rémunération de 1500 euros nets pour 90h (*CM du 9/9/2022*) dont la tâche principale est de veiller à la sécurité des lieux et personnes. Un carnet de sécurité est tenu à jour lors de chaque spectacle.

 2) une coordonnatrice de l’espace, en CDD, Audrey GARDIOL, est rétribuée 620 euros brut/mois pour un total de 535 heures en 2023, soit une dépense budgétaire d’environ 11000 euros/an (*CM du 7/12/2022*). Elle est en charge de la gestion de l’espace en lien avec la mairie ; elle organise et anime le comité de pilotage, participe à la commission de programmation des spectacles et aux réunions concernant la sécurité, gère la communication, les plannings de 2 salles (Grange et Studio de danse), la boite mail de l’espace culturel.

La commune apporte son appui par la mise à disposition de locaux, le suivi des travaux, le ménage des lieux, les dépenses énergétiques, l’aide administrative (*conventions, communication, questions de législation, demandes de subventions …*), et l’aide des élus référents. *A noter* : **la programmation** est gérée par une équipe composée de salariés, de bénévoles et d’élus. Une subvention municipale annuelle de **1500 euros** est confiée à cette commission citoyenne de programmation, ouverte à tous, pour l’achat de spectacles, et une autre de **700 euros pour la restauration** (repas des artistes), et réceptions des spectateurs. Cette commission prend en charge le choix et l’organisation des spectacles (accueil des artistes et des spectateurs, communication, ménage après utilisation…)

Le budget culturel prévisionnel 2023 consacré à la culture est 90 080 euros. Il comprend **25600 euros** **de fonctionnement** et 64480 euros d’**investissement** pour l’équipement de La Grange, avec un reste à charge, pour la commune, après déduction des subventions, de **16120 euros**. Ces dépenses d’investissement sont ponctuelles et ne seront pas reconduites chaque année.

**6 Compagnies d’artistes** utilisent les lieux pour des répétitions tout au long de l’année pendant le temps scolaire. Il existe aussi des résidences plus courtes, à la semaine par exemple. Une résidence est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes en mettant à leur disposition un lieu de vie et de création pour les répétitions et les spectacles, des moyens matériels, techniques et humains. Une convention est signée à l’année. En contrepartie, des spectacles et animations sont organisés gratuitement sur la commune (interventions dans les écoles, stages, spectacles à La Grange ou ailleurs…)

Les compagnies extérieures font des propositions de spectacles, présentent un dossier qui est étudié par la commission de programmation, les impératifs étant de varier les publics (enfants, petits-enfants, famille, personnes âgées etc…), et les genres (danse, théâtre, chant, humour…) de respecter les contraintes locales, la décision finale se prenant en fonction du contenu et du planning de réservation. Les compagnies extérieures signent des conventions ponctuelles.

L’espace culturel du Plateau lie des **partenariats** avec l’espace ARAGON à Villard-Bonnot, avec l’espace Paul JARGOT à Crolles, ou d’autres centres culturels de la vallée du Grésivaudan. Il saisit des opportunités, reçoit des subventions de la DRAC, de la Région. Les artistes se paient sur les billets d’entrée. Certains spectacles sont gratuits. Une subvention supplémentaire de **1500 euros/an** est attribuée par la municipalité pour permettre le montage de projets avec d’autres structures lorsque l’obtention de subventions extérieures est conditionnée par une participation à minima de la commune (cette aide potentielle permet une plus grande agilité de la commission à s’inscrire dans des projets subventionnés, mais le montant n’est pas forcément dépensé). **30 spectacles ont lieu chaque année**. Le **nombre de spectateurs est variable. (De 20 à 80)**. L’utilisation de la salle de spectacle est partagée avec le **Foyer des Petites Roches** qui a son organisation personnelle, son projet d’établissement propre et propose de nombreux spectacles à la population. La salle doit être libérée du lundi au jeudi à partir de 16h 30 pour les cours du Foyer.

*En milieu rural, l’absence d’équipement est souvent compensée par l’itinérance et l’éphémère. La pratique ancienne de l’itinérance, illustrée par les bibliobus, les circuits de cinémas et les troupes itinérantes, est toujours vivace.* [*https://www.cairn.info/revue-pour-2011*](https://www.cairn.info/revue-pour-2011)

**Et le futur ?**

Le centre culturel existe depuis peu. L’amélioration du fonctionnement est recherchée par les organisateurs : dans la forme des contrats afin de faciliter la mise en place des spectacles, dans une gestion du planning des réservations plus précise (*plusieurs spectacles ayant lieu quelquefois aux mêmes dates dans d’autres lieux du plateau, le manque d’un système de réservations de places peut parfois poser des problèmes aux Compagnies d’artistes*), dans l’organisation d’un éventuel co-voiturage local, permettant aux personnes âgées, ou non motorisées, d’assister également aux spectacles proposés, enfin, dans une meilleure communication tout en évitant le concept d’infobésité qui veut que trop d’informations tue l’information.

**L’ADEPAL PPR – juin 2023 –**

Merci à Mme GARDIOL, coordonnatrice de l’espace d’avoir bien voulu répondre à nos questions, avec bienveillance et courtoisie, ainsi qu’à Mme PROVIN, élue en charge de la Culture.

****

**La Grange ST BERNARD PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES.**